

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 juin 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 13

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 14

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 9

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 29 juin 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de conférence de la mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

VU La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, assouplit les conditions de quorum pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leur groupements, les commissions permanentes des conseils départementaux, et régionaux, et les bureaux des EPCI à fiscalité propre : seule la présence d'un tiers des membres est requise. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Chaque élu membre de ces instances peut détenir deux procurations. Elle prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS

Françoise BESNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Serge REVIAL

2022-62 APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE AU XPLORE ALPES FESTIVAL – ÉDITION 2022

Monsieur Serge REVIAL, Président de la Régie Tourisme Haute-Tarentaise Vanoise, indique que l'association Winter Fest, présidée par Monsieur Thibault DUCHOSAL, organise du 17 au 30 octobre 2022, l'Xplore Alpes Festival.

Lors de cette 2^e édition, le festival mêlera des projections de films de sports outdoor, d'aventures et de montagne, des causeries (conférences et master class), une académie avec des pratiques sportives encadrées par des professionnels, ainsi que différentes animations et concerts.

L'évènement se déroulera sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

La Régie Tourisme Haute-Tarentaise Vanoise contribue financièrement à ce projet par une subvention de 40 000 euros.

En participant financièrement à ce projet, la Régie Tourisme Haute Tarentaise Vanoise entend asseoir sa stratégie de rayonnement touristique sur le territoire et favoriser le développement des animations en entrée de saison d'hiver, dès l'automne. En effet, un événement de cette ampleur permet de développer l'esprit d'un tourisme 4 saisons ; changement indispensable pour notre territoire.

La convention d'objectifs fixe les conditions de collaboration entre Haute-Tarentaise Vanoise et l'association Winter Fest.

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 9 juin 2022 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectif relative au XPLORE Alpes Festival entre la Communauté de Communes Haute-Tarentaise et l'association WINTER FEST ;
- **APPROUVE** le versement de la subvention de 40 000 euros sur le budget annexe Tourisme Haute-Tarentaise Vanoise à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » ;
- **AUTORISE** Monsieur Serge REVIAL, Président de la régie Tourisme Haute-Tarentaise Vanoise à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Yannick AMET





CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA REGIE TOURISME HAUTE TARENTEAISE VANOISE ET L'ASSOCIATION WINTER FEST

Entre

La Régie Tourisme Haute Tarentaise Vanoise représentée par Monsieur Serge REVIAL, Président, d'une part,

Et

L'association Winter Fest - N° SIRET : 85386350400017 - dont le siège social est situé au Cinéma Cœur d'Or à Bourg Saint Maurice, représentée par son Président Monsieur Jean ROCHAS -, d'autre part,

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

L'association Winter Fest organise du 17 au 30 octobre 2022 l'Xplore Alpes Festival.

Lors de cette 2^e édition, le festival mêlera des projections de films de sports outdoor, d'aventures et de montagne, des causeries (conférences et masterclass), une académie avec des pratiques sportives encadrées par des professionnels, ainsi que différentes animations et concerts. L'ouverture du village Xplore marquera le lancement du festival grand public les 21, 22 et 23 octobre lors du premier week-end des vacances scolaires, avec la présence d'associations locales, de marques, d'artisans et d'exposants. Le village Xplore se déroulera en partie sous chapiteau (xplore arena pour les soirées et le chapiteau exposant) en complément d'une zone à l'air libre (place du village et outdoor zone) à la charge de l'organisateur. La première semaine du festival sera dédiée aux scolaires, avec 1000 élèves attendus du département, avec au programme des séances de film en présence des protagonistes, et des ateliers de sensibilisation sur le terrain avec des acteurs du territoire montagnard.

La Régie Tourisme Haute Tarentaise Vanoise contribue financièrement à ce projet au travers d'une subvention d'un montant de 40 000 €.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Le versement de cette subvention représente une aide indéniable pour les organisateurs de ce Festival et doit permettre de réaliser une manifestation d'envergure, incontournable pour le territoire.

En participant financièrement à ce projet, la Régie Tourisme Haute Tarentaise Vanoise entend asseoir sa stratégie de rayonnement touristique sur le territoire et favoriser le développement des animations en entrée de saison d'hiver, dès l'automne. En effet, un événement de cette ampleur permet de développer l'esprit d'un tourisme 4 saisons ; changement indispensable pour notre territoire.

En contrepartie de sa participation financière, la Régie Tourisme Haute Tarentaise Vanoise souhaite pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un stand Haute Tarentaise Vanoise sur le village Xplore lors de l'événement ainsi que de badges d'accès au festival et aux projections de films.

Il est précisé que ce stand est dédié à la Régie Tourisme Haute Tarentaise Vanoise, et ne peut pas être mis à disposition d'équipes ou structures d'offices du tourisme de communes membre du territoire Haute Tarentaise Vanoise

Concernant la compétition de films, le Grand Prix du Jury sera labellisé « Haute Tarentaise Vanoise ».

Par ailleurs, l'association Winter Fest s'engage à apposer le logo Haute Tarentaise Vanoise sur l'ensemble de ses supports de communication.

L'association s'engage à organiser à minima une séance film et un atelier de l'académie par communes du territoire. Les communes souhaitant plus de séances film, de causerie ou d'atelier d'Académie devront contacter directement l'association Winter Fest.

Enfin, l'association accepte de diffuser les films fournis par la Régie Haute Tarentaise Vanoise promouvant le territoire.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA REGIE TOURISME HAUTE TARENTEAISE VANOISE

La Régie Tourisme Haute Tarentaise Vanoise s'engage à relayer la communication relative à l'évènement au travers de l'ensemble de ses canaux de communication : site Internet, page Facebook, illiwap...

Le local Espace Haute Tarentaise Vanoise situé en face de la gare SNCF de Bourg Saint Maurice sera également mis à disposition des organisateurs et ce, gracieusement pendant toute la durée du festival.

Enfin, par sa présence sur le village du festival, la Régie Tourisme Haute Tarentaise Vanoise accompagnée des animatrices tri & réduction des déchets de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise s'engage à participer au dynamisme de l'événement tout en respectant les règles imposées par les organisateurs du Xplore Alpes Festival.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE REALISATION

L'association prend à sa charge et assure le bon déroulement de l'événement.

Si l'événement devait être annulé ou reporté en 2023 en raison de la crise sanitaire ou pour toute autre raison, l'association s'engage à restituer une partie de la subvention sur l'année 2022. Le montant de restitution sera à définir selon les actions déjà lancées à date et qui auraient permis la mise en avant de la marque Haute Tarentaise Vanoise.

Le

Pour l'Association Winter Fest,

Pour la Régie Tourisme Haute Tarentaise Vanoise,